

AVIS PUBLIC

conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*

ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Est par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Sophie :

Que le conseil municipal, lors de sa prochaine assemblée extraordinaire qui sera tenue le **8 décembre 2020** à **20 h** à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, adoptera :

- le budget pour l'année 2021
- l'imposition de taxes et compensations pour services pour l'année 2021
- le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 30^e jour du mois de novembre 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 30 novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 30^e jour du mois de novembre 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe